

PRÉAVIS N° 2024/I 40

AU CONSEIL COMMUNAL

Soutien à la rénovation des Cinémas Capitole

Demande d'un crédit de CHF 90'000.– TTC pour la rénovation des deux salles de cinéma

Délégués municipaux : **M. Daniel Rossellat**
 M. Alexandre Démétriadès

1^{re} séance de la commission

| | |
|------|---|
| Date | Lundi 29 avril 2024 à 19h00 |
| Lieu | Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 1 |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Créés en 1933, Les Cinémas Capitole sont actuellement les seules salles de cinémas présentes dans la région de Nyon. Ils constituent un pilier de la vie culturelle et sociale nyonnaise en accueillant de nombreux événements.

Malgré un modèle économique actuellement équilibré, l'entreprise qui exploite Les Cinémas Capitole ne dégage pas de liquidités pour investir dans la rénovation et l'entretien des infrastructures. A l'instar d'autres salles de cinéma indépendantes en Suisse et en Europe, cette relative précarité financière a encore été renforcée ces dernières années depuis la pandémie du Covid-19 et la modification de comportement des publics (notamment à cause de la concurrence des plateformes de streaming). Bien que la fréquentation des salles soit en hausse depuis la fin de la pandémie, elle est toujours en-dessous des chiffres de 2019 et fortement dépendante de la sortie de gros blockbusters américains¹. Au final, l'état de vétusté des deux salles de projection est actuellement avancé et il devient urgent de trouver des solutions pour entamer leur rénovation, notamment au vu de l'importance cruciale que représente l'utilisation des lieux par de nombreux-ses acteur-riche-s culturel-le-s tout au long de l'année, notamment le festival international de cinéma documentaire Visions du Réel.

La Ville de Nyon a donc été approchée par les dirigeants de l'entreprise, afin de lui présenter les démarches à entreprendre pour mettre aux normes et rénover les deux salles Leone et Fellini. Une association de soutien à but non-lucratif (Les amis du Capitole) a également été constituée afin de faciliter la recherche de fonds.

Une évaluation précise des travaux nécessaires et de leurs coûts a été accomplie par une entreprise spécialisée, et un dossier de financement a été constitué par l'association de soutien. La Municipalité a donné son accord de principe à un soutien financier de CHF 90'000.– à la rénovation des deux salles de cinéma du Capitole et soumet la demande de crédit au Conseil communal par le présent préavis.

2. Rénovations nécessaires dans les deux salles de projection

2.1 Description des rénovations

Les Cinémas Capitole ont réalisé une évaluation complète des travaux nécessaires à la rénovation des deux salles, avec l'expertise de la société CinemaNext. L'évaluation concerne les éléments suivants :

- le changement complet de tous les fauteuils ;
- le changement de la moquette au sol ;
- un rafraichissement de la moquette des murs ;
- une mise à jour du système acoustique ;
- un changement des nez de marche afin d'accroître la sécurité avec des lumières au sol.

¹ Source : RTS « Les salles de cinéma restent moins fréquentées qu'avant le Covid en Suisse »

Ces rénovations devront s'accompagner de la mise en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur. Les rangées devront ainsi être espacées de 45 cm au minimum (actuellement 30 cm pour la majorité). Une perte du nombre de sièges est à attendre (huit sièges en moins pour la grande salle, et six sièges en moins pour la petite salle).

2.2 Coûts des rénovations

Le coût des rénovations a été évalué de la sorte :

| Types de coûts | Coûts |
|---|----------------------|
| Sièges (équipements et installation) | CHF 99'980.– |
| Moquette (équipement et installation) | CHF 37'620.– |
| Nez de marche | CHF 9'570.– |
| Management de projet | CHF 10'600.– |
| Traitement acoustique et lumineaire | CHF 99'020.– |
| Total HT | CHF 256'790.– |
| TVA (8,1%) | CHF 20'800.– |
| Total TTC | CHF 277'590.– |
| Imprévus (10%) | CHF 27'759.– |
| Total avec réserve pour imprévus (arrondi) | CHF 305'350.– |

2.3 Financements

Plusieurs sources de financement sont actuellement étudiées par l'association Les amis du Capitole. Elles ont été discutées avec le Ville de Nyon et des démarches sont en cours pour solliciter les fonds nécessaires :

- fonds injectés par le propriétaire de la Sàrl exploitant Les Cinémas Capitole ;
- participation du propriétaire du bâtiment ;
- participation de la Ville de Nyon ;
- fonds régional d'équipement touristique (FRET – Région de Nyon) ;
- loi sur l'appui au développement économique (LADE – Canton de Vaud) ;
- sponsors privés et CrowdFunding.

La Municipalité propose au Conseil communal de fixer la participation de la Ville de Nyon à un maximum de CHF 90'000.–. L'obtention d'autres sources de financement étant bien souvent conditionnée au soutien de la commune territoriale, un accord de la Ville de Nyon constituerait un gage de confiance et un signal fort pour d'autres soutiens potentiels, et faciliterait l'obtention de financements tiers. L'aide de la Ville de Nyon est conditionnée au fait que l'association de soutien arrive à réunir les autres fonds nécessaires à la rénovation des salles de projection.

2.3 Planification et durée des travaux

Les travaux prévus dureront deux mois. La rénovation des deux salles se ferait en parallèle. Les travaux sont planifiés entre les mois d'août et d'octobre 2024, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires.

3. Volonté de la Municipalité de soutenir la rénovation des Cinémas Capitole

Plusieurs aspects ont convaincu la Municipalité de l'importance d'apporter un soutien à la rénovation des deux salles de projection. En plus d'être un cinéma historique, et un élément

patrimonial fort, Les Cinémas Capitole sont un acteur clé de la vie socioculturelle nyonnaise de par ses multiples collaborations avec des institutions et des acteur-ric-e-s culturel-le-s locaux-ales. En outre, ils génèrent tout au long de l'année une fréquentation qui contribue au dynamisme économique général du centre-ville de Nyon. Une rénovation des infrastructures vieillissantes paraît indispensable pour maintenir cette offre et cette attractivité à Nyon.

3.1 Visions du Réel, festival de renommée internationale

Le premier intérêt de la rénovation des Cinémas Capitole est d'ordre économique et de rayonnement culturel de Nyon. En effet, les deux salles de cinéma constituent un lieu crucial pour Visions du Réel, festival de cinéma documentaire d'envergure internationale, qui y projette de nombreux films. La capacité d'accueil et les conditions offertes par les salles Fellini et Leone sont des facteurs primordiaux pour le festival, particulièrement pour son image auprès du public et des professionnel-le-s. Il est important de rappeler que Visions du Réel est l'un des quatre festivals majeurs du cinéma documentaire en Europe, reconnu au niveau international, et le premier marché en Suisse pour les professionnel-le-s.

A plusieurs reprises, les organisateur-ric-e-s de Visions du Réel ont insisté auprès des exploitants des Cinémas Capitole sur la nécessité de rénover les infrastructures, afin de maintenir une qualité d'accueil suffisante. La tenue de Visions du Réel ne serait plus viable à Nyon sans pouvoir bénéficier de la capacité d'accueil offerte par Les Cinémas Capitole dans de bonnes conditions.

Le festival génère environ CHF 5'700'000.– de retombées économiques par édition pour la région (réservations hôtelières, restauration, fournisseur-euse-s, etc.).² L'impact économique et touristique de la manifestation est donc non négligeable. Par ailleurs, la collaboration de Visions du Réel et des Cinémas Capitole se poursuit au-delà de la manifestation, avec le projet *VdR on Tour* (une séance par mois environ).

3.2 Un rôle social, culturel et éducatif d'importance

D'autres événements importants en lien avec le cinéma peuvent également se déployer grâce à l'existence des Cinémas Capitole. Le *CinéClub Nyon* y programme 12 séances par saison avec des propositions s'inscrivant dans un patrimoine cinématographique de qualité, rassemblant à chaque fois entre 150 et 180 personnes par projection parmi ses 200 membres. Les *Monday Movies* proposent des films anglophones en version originale (VO) sous-titrée à destination de la nombreuse communauté anglophone de la Région et aux amateurs-ric-e-s de VO. Par ailleurs, Les Cinémas Capitole collaborent régulièrement avec d'autres institutions et acteur-ric-e-s culturel-le-s nyonnais-es (musées, Journée des Arts, etc.).

Depuis plus de 20 ans, ils accueillent les jeunes générations en offrant la possibilité à l'association *la Lanterne Magique* d'exister à Nyon. Cette association a pour but d'offrir aux enfants de 6 à 12 ans un programme de sensibilisation à la culture cinématographique (neuf films par année) à un prix qui permet à toutes et tous de faire partie du club. Elle propose aussi des séances destinées aux enfants plus jeunes par la *Petite Lanterne* (4 à 6 ans). De leur côté, Les Cinémas Capitole organisent des projections *Ciné Tagada* pour les enfants dès 3 ans accompagné-e-s de leurs parents. De même, ils programment également des séances en collaboration avec *Cinéculture* pour les classes des gymnases et collèges de la région. Depuis janvier 2021, plus de 2550 élèves ont assisté à ces événements. Enfin, en collaboration avec *Ciné-seniors Nyon*, ils accueillent depuis plus de 10 ans des séances de cinéma pour les seniors. En moyenne, 70 spectateur-ric-e-s assistent à ces après-midis dédiées au septième art. Très attendues par les seniors, elles leurs permettent de passer un moment de partage et de briser la solitude.

² Source : Rapport Grégory Saudan sur mandat de la Région de Nyon, 2017

La bonne tenue de l'ensemble de ces événements est compromise par la vétusté des infrastructures des salles de cinéma.

3.3 Un espace de visibilité supplémentaire pour la Ville de Nyon

L'aide financière de la Ville de Nyon serait assortie de plusieurs contreparties de la part des Cinémas Capitole à savoir :

- la mise à disposition d'espaces publicitaires avant certaines projections pour donner de la visibilité aux projets de la Ville (culturels et autres) ;
- la mise à disposition d'un certain nombre de billets gratuits à la Ville pour divers usages (distribution, concours, opérations de médiation, etc.) ;
- la privatisation gratuite de salle de projection pour quelques représentations ou événements de la Ville de Nyon (Noël des enfants, etc.).

Le soutien aux Cinémas Capitole permettrait donc à la Ville de Nyon de promouvoir davantage ses activités et de proposer des projections complémentaires à l'offre existante, à destination de la population nyonnaise. Ces éléments seront formalisés par voie de convention.

La convention posera également les garanties et précisera les engagements de chacun-e des acteur-ric-e-s impliqué-e-s, afin d'assurer une bonne utilisation des fonds publics par l'association de soutien.

4. Incidences financières

La Municipalité propose au Conseil communal de contribuer à hauteur de maximum CHF 90'000.– aux travaux de rénovation des deux salles de projection des Cinémas Capitole, sous la forme d'une subvention d'investissement amortissable en dix ans.

Ce soutien communal faciliterait le travail de recherche de fonds de l'association de soutien auprès d'autres organes de financement identifiés.

5. Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

Chaque année, Les Cinémas Capitole constituent un lieu central pour le festival Visions du Réel, qui y projette de nombreux films. La capacité d'accueil et les conditions qui y sont offertes sont des facteurs primordiaux pour le festival, particulièrement pour son image auprès du public et des professionnel-le-s du cinéma qui viennent à Nyon à cette occasion. Visions du Réel génère environ 5.7 millions de francs de retombées économiques par édition pour la région. L'impact économique et touristique de la manifestation est donc à prendre en considération. De plus, rappelons que Les Cinémas Capitole attirent tout au long de l'année un public qui contribue à l'activité économique du centre-ville de Nyon.

5.2 Dimension sociale et participative

De par ses multiples collaborations avec des institutions et des acteur-ric-e-s culturel-le-s locaux-ales (CinéClub, la Lanterne Magique, Cinéculture, Ciné-seniors Nyon...), Les Cinémas Capitole sont également un acteur clé de la vie socioculturelle nyonnaise. Il s'agit d'un lieu d'apprentissage et rencontre pour l'ensemble des générations présentes à Nyon. Un soutien à leur rénovation permettrait de consolider durablement ces activités importantes pour la population.

5.3 Dimension environnementale

Le soutien de la Ville de Nyon aux Cinémas Capitole étant en partie conditionné à la mise à disposition d'espaces publicitaires avant certaines projections, il permettrait à la Ville de Nyon de donner de la visibilité à ses projets et campagne de promotion en rapport avec la durabilité et la protection de l'environnement.

6. Conclusion

Les Cinémas Capitole génèrent au long de l'année une fréquentation qui vient contribuer au dynamisme économique général du centre-ville nyonnais. Au-delà des enjeux économiques évidents, ils jouent un rôle culturel, patrimonial, touristique, éducatif et social important pour la région. Une rénovation des infrastructures vieillissantes paraît actuellement indispensable pour maintenir l'attractivité et le bon fonctionnement de cette institution nyonnaise. Par ailleurs, la pérennité des cinémas est un enjeu crucial pour assurer le maintien du festival Visions du Réel à Nyon.

Dans un contexte très incertain pour les cinémas indépendants et face aux difficultés auxquelles ils font face pour rénover leurs infrastructures, le soutien de la Ville de Nyon constituerait un message important et exemplaire sur le rôle que peuvent jouer les collectivités publiques pour assurer la survie des cinémas indépendants dans leur ville.

La Municipalité invite donc le Conseil communal à accepter le soutien à la rénovation des Cinémas Capitole par une aide unique à fonds perdu d'un montant de CHF 90 000.–.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/140 concernant le soutien à la rénovation des Cinémas Capitole,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.– afin de soutenir à fonds perdu la rénovation des salles de projection des Cinémas Capitole;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9165.01 - *Subventions et participations d'investissements amortissables*, dépense amortissable en 10 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

– Fiche d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2024/140

Soutien à la rénovation des Cinémas Capitole

Date: Nyon le

06.03.2024

Demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC pour la rénovation des deux salles du cinéma

| Situation des préavis au 06.03.2024 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-----------|------------|------------|------------|-------------|-----------|
| Total des préavis votés par le Conseil communal | 5 252 306 | 30 968 925 | 35 018 470 | 25 990 523 | 117 116 143 | 4 363 000 |

| Situation des emprunts au 06.03.2024 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15 | 360 000 000 | 360 000 000 | 360 000 000 | 380 000 000 | 380 000 000 | 380 000 000 |
| Emprunts au 1er janvier | 289 000 000 | 297 500 000 | 291 300 000 | 284 928 000 | 298 156 000 | 297 584 000 |
| Evolution des emprunts durant la période +/- | 8 500 000 | -6 200 000 | -6 372 000 | 13 228 000 | -572 000 | 0 |
| Emprunts fin période/date du jour | 297 500 000 | 291 300 000 | 284 928 000 | 298 156 000 | 297 584 000 | 297 584 000 |

| Cautionnements et garanties | |
|------------------------------------|-------------|
| Plafond (préavis N°2021/15) | 30 000 000 |
| Caution activée | -11 603 600 |
| Caution demandée | 0 |
| Disponible | 18 396 400 |

| Dépenses et recettes d'investissement | CHF | Estimation des dépenses d'investissements nets | | | | | |
|--|---------------|---|----------|----------|----------|----------|---------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2024-2028 |
| Descriptif/Libellé | | | | | | | |
| Subvention d'investissement | 90 000 | 90 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 90 000 |
| Total de l'investissement | 90 000 | 90 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 90 000 |

| Estimation amort. + entretien | | |
|--------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Durée ans | Montant Amortiss./an | Entretien annuel |
| 10 | 9 000 | |
| Total | 9 000 | |

| Financement du préavis | CHF |
|---|--------|
| Budget de fonctionnement: | |
| Trésorerie courante | |
| Investissement: | |
| Emprunts | 90 000 |
| Total des besoins en financement | |

| Coûts d'exploitation | Libellé / années | Estimation des coûts d'exploitation | | | | | |
|----------------------------------|------------------|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2024-2028 |
| Coût total d'exploitation | | 1 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 45 000 |
| Intérêts en % | 2,00% | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 1 800 | 9 000 |
| Entretien | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements | | 0 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 36 000 |
| Personnel supp. en CHF | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Personnel supp. en EPT | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recettes | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coûts nets d'exploitation | | 1 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 10 800 | 45 000 |